

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

COMMUNE
DE
LA HOUSSAYE-en-BRIE

ARRÊTE N° 77 229 25 00018

Tél : 01 64 07 41 27

Mail : mairie@lahoussayeenbrie.fr

**PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE DE JEUX INSTALLÉE SENTE DU CLOS DE
LA VIGNE A COMPTER DU JEUDI 20 MARS 2025 À 12H00**

Le Maire de la commune de La Houssaye-en-Brie, Seine-et-Marne,

Vu le code de général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1, L2212-2, L2212.4 et L2215-1

Vu le rapport de contrôle sécuritaire en date du 17 mars 2025,

Considérant que le rapport présente des réserves de sécurité non satisfaisantes,

Considérant qu'il convient de sécuriser la zone.

Considérant que pour des raisons de sécurité , il convient d'interdire l'accès à l'aire de jeux.

Considérant qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès à l'aire de jeux installée Sente du Clos de la Vigne sera temporairement fermé au public.

Article 2 : Cette interdiction est applicable immédiatement.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès sa publication et prendront fin par arrêté levant l'interdiction.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de La Houssaye-en-Brie et sur le site concerné : aire de jeux, Sente du Clos de la Vigne.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de La Houssaye-en-Brie, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- A la Gendarmerie de Mortcerf,
- A Récréation

Fait à La Houssaye-en-Brie, le 20 mars 2025

L'adjoint au Maire,
Par délégation suite à absence du Maire

Fabrice STEFANIK

